


Accueil > Pays de la Loire > Ruaudin



Réservé  
aux abonnés

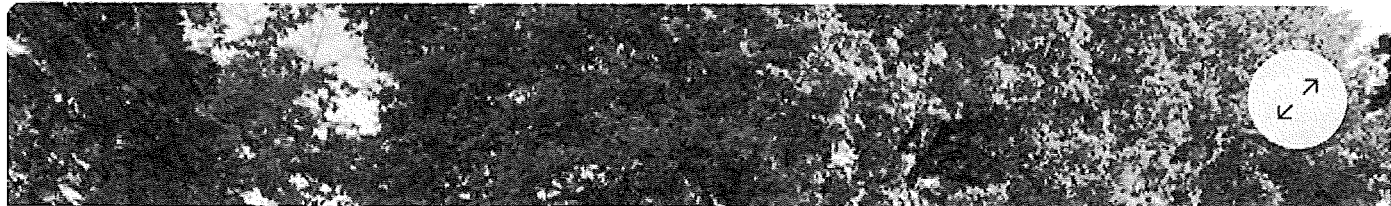
# Près du Mans, l'anniversaire avait tourné à la fusillade : un homme devant le tribunal

Un homme a été grièvement blessé par balle, lors d'un anniversaire, le 7 août 2021 à Ruaudin, près du Mans (Sarthe). Un participant à cette soirée, qui n'était pas l'auteur du coup de feu mais poursuivi pour violences avec arme, a été relaxé, ce jeudi 27 juillet 2023.

 Ouest-France

Julien BELAUD.

Publié le 27/07/2023 à 18h26



La fête d'anniversaire est complètement partie « en vrille », dans la nuit du 6 au 7 août 2021, à Ruaudin, près du Mans (Sarthe). Une soixantaine de personnes, la plupart de la communauté guyanaise, y participe. Une première altercation éclate à l'intérieur. Un homme reçoit un coup de couteau au thorax. Les belligérants sont dispersés au gaz lacrymogène et le blessé évacué à l'hôpital.

Loin de se calmer, l'échauffourée se poursuit dehors. Des armes à feu sont dégainées, des coups de feu tirés. En l'air, sauf un, qui atteint un homme, père de cinq enfants, à l'abdomen, presque à bout portant. Il ne devra la vie qu'à une opération chirurgicale d'urgence. Mais conserve des éclats du projectile près des vertèbres.

## Le tireur est décédé

Pantalon bleu, T-shirt blanc, Jonas (prénom d'emprunt), 24 ans, doit répondre de violences avec arme, en réunion et en récidive, ce jeudi 27 juillet 2023 devant le tribunal correctionnel du Mans (Sarthe). Il n'est pas l'auteur du coup de feu. Qui a été identifié, mais n'est plus de ce monde : il a été abattu de plusieurs balles sur le parking du centre commercial du quartier des Sablons, au Mans, le 9 mars 2022. Il avait 27 ans.

Le tribunal doit répondre à cette principale question, que résume ainsi la procureure de la République : Jonas doit-il être reconnu coupable de « **complicité de tentative d'homicide** », au cours de la soirée à Ruaudin ? Les débats s'ouvrent : M<sup>e</sup> Matthieu Boulet, avocat de la victime l'admet, « **c'est compliqué de déterminer son rôle exact** ». Pour la procureure aussi, « **impossible d'être sûr à 100 %** ».

Ce qui ne laisse aucun doute en revanche, c'est que Jonas était fortement alcoolisé. Qu'il savait que le tireur était venu avec deux armes, des calibres 38 et 6.35. Que lui-même en portait une. Et qu'il a déjà été condamné deux fois pour violences aggravées.

## « C'était le chaos »

L'épilogue de la soirée est digne d'un film. Alors que l'auteur du coup de feu s'engouffre dans la voiture de Jonas pour prendre la fuite, celle-ci essuie plusieurs tirs. Dont un coup de fusil à canon scié. La vitre arrière vole en éclats. « **Assis à l'arrière, il a riposté. C'était le chaos** », se souvient le prévenu. Il reconnaît que s'il avait apporté une arme, c'est parce que « **tout le monde en avait une. En Guyane, c'est banal.** » Sauf que la sienne, « **un pistolet d'alarme** », était inoffensive, dit-il.

En détention provisoire depuis le mois de mai 2022, Jonas dit regretter de n'avoir pas écouté son grand frère, qui lui déconseillait les mauvaises fréquentations. Et à qui appartenait la voiture.

## « Il fallait un coupable »

La défense plaide la relaxe. Après la disparition de l'homme reconnu comme le tireur, **« l'enquête s'est concentrée, à charge, sur Jonas, puisqu'il ne restait plus que lui, affirme M<sup>e</sup> Camille Le Gall, du barreau de Paris. Il fallait un coupable. Or, lui crie son innocence. »** Elle s'interroge : **« La peine requise par le parquet, c'est un message à la communauté guyanaise concernant le port d'arme ? »**

Des arguments entendus par le tribunal. Qui a prononcé la relaxe.

Ruaudin

Le Mans

Sarthe

Justice